

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 4 avril 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-04-04-22 | Personnel CCAS - Plan de formation**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12  
Nombre de pouvoir : 3  
Nombre d'excusés : 2  
Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.



**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique,
- L'avis du Comité Social Territorial dans sa séance du 1er mars 2023.

**Considérant :**

- L'objectif d'information de l'assemblée délibérante sur le plan de formation au profit des agents fixé par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017,
- Les axes stratégiques de formation de la collectivité de :
  - Renforcer les compétences managériales et d'accompagnement des projets de l'ensemble des cadres et encadrants de la collectivité,
  - Développer et d'adapter les compétences des agents au poste occupé,
  - Accompagner les agents dans leur carrière par le biais des préparations aux concours et examens,
  - Développer les compétences liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des métiers,
  - Répondre aux obligations de formations en matière de sécurité et de formation statutaire
  - Accompagner les agents dans l'acquisition des savoirs de base,
- La présentation du plan de formation 2023 en Comité Social Territorial dans sa séance du 1er mars 2023,

**Le Conseil d'administration décide :**

- De prendre acte de de la présentation du plan de formation 2023 ci-annexé.

**Précise que :**

- La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget principal de la Ville de Saint Etienne du Rouvray.

**Résultat du vote :**

Par : 13 voix pour

Par : 1 abstention

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-22-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**